

LE PROJET DÉPARTEMENTAL

Nouveau Plan de Développement du Comité Départemental Handisport 62

2014 – 2017

UN SPORT POUR TOUS

UN PARI REUSSI



Merci de consacrer quelques instants à lire le plan de développement du comité Départemental handisport du Pas de Calais. Celui-ci est le fruit de la réflexion collective d'une équipe de passionnés qui a décidé de participer au développement du Handisport sur les 9 territoires de notre beau département.

Le comité départemental handisport du Pas de Calais voit le jour le 19 avril 1976 à HELFAUX, ce comité fondateur se composait à l'époque de membres sportifs non licenciés à la Fédération Française Handisport, celle-ci ne prenant l'appellation FFH qu'en 1977. Déclaré à la Sous-Préfecture de Montreuil sur mer il voit ainsi son acte de naissance figurer au Journal Officiel et recevoir l'agrément Jeunesse et Sport.

En 1981 le comité transfère son siège à Berck c'est l'époque du développement du basket fauteuil et de son essor européen.

Le sport des jeunes se structure et se formalise notamment avec le Pas de Calais qui est le premier département à organiser des compétitions Handisport réservées aux jeunes scolarisés, rapidement suivi par le Nord.

Nous sommes arrivés à la tête du comité en mai 2011 et nous avons vécu au fil de ces 3 dernières années dans la même optique, être au service des personnes en situation de handicap physique et sensoriel, partis de rien mais avec la même motivation, relever le défi de faire connaître et reconnaître le comité à travers les différentes actions mises en place.

Notre première priorité a été le développement des clubs des sections Handisport et l'accueil des sportifs handicapés dans les clubs valides. Nous nous sommes ensuite fixés plusieurs objectifs :

Développer le sport loisir, mais offrir aussi aux clubs et structures sportives la possibilité de tendre vers la compétition en fonction des demandes personnalisées et des capacités des pratiquants Favoriser la mixité et inciter la création tant des clubs handisport que de sections handisport dans les clubs valides.

Pour ce faire, nous avons organisé des manifestations de sensibilisation en direction des personnes en situation de handicap, des centres spécialisés et du grand public, en collaboration avec les clubs sportifs, les municipalités et les établissements scolaires.

Afin de soutenir la dynamique du développement sur le département nous avons lancé un double appel en direction des personnes handicapées désireuses de pratiquer une activité mais aussi à toute personne souhaitant prendre des responsabilités bénévoles dans le Comité. Aujourd'hui notre équipe s'est étoffée puisqu'elle compte 16 membres dont 4 ont moins de 30 ans.

Je profite ici pour remercier tou(te)s les présidents (es) de clubs pour leur confiance et leur implication lors de nos journées promotionnelles. Je remercie tous les membres du comité directeur qui ne ménagent ni leur temps ni leur énergie pour que vive le comité, je remercie également tous nos partenaires institutionnels, le Conseil Général, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui nous accordent aussi leur confiance et nous aident à avancer, le Conseil Régional pour l'aide apportée lors de l'organisation de nos championnats de France et bientôt un championnat d'Europe, je remercie enfin tous les partenaires privés qui nous soutiennent.

Le CDH62 est devenu un comité reconnu dynamique, convivial où chacun se respecte. Seul, rien n'est jamais simple, je crois fermement au travail en commun et en réseau. Le travailler ENSEMBLE et PARTAGER doit être notre ligne de conduite durant ce plan de développement 2014/2017

Ne jamais oublier que nous sommes là pour aider les autres.

SUZANNE GUMINSKI, Présidente du CDH62 (novembre 2014)

SOMMAIRE

	Page n°	
AVANT PROPOS	2	
NOTRE PHILOSOPHIE	4	
I – INTRODUCTION		
1. Pourquoi un Plan de Développement.....	5	
2. Schéma d'élaboration du Plan de Développement.....	6	
II-PRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL		
1. Qui sommes- nous	7	
2. Nos points forts.....	7	
3. Nos moyens humains.....	8	
III – CONSTATS –ANALYSES–PERSPECTIVES		
1. Au niveau national.....	13	
2. Au niveau régional.....	15	
3. Au niveau départemental.....	16	
4. Evolution des affiliations.....	17	
IV – EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT 2011/2014		
1. Les actions réalisées	19	
1.1 La Communication		
1.2 La reconnaissance du CDH62 et la promotion du mouvement handisport		
1.3 Les Ressources humaines :		
1.4 L'acquisition de matériel en soutien aux clubs handisports		
1.5 Les jeux paralympiques de LONDRES 2012		
V – ANALYSE DU PLAN		23
VI – PLAN DE DEVELOPPEMENT 2014/2017		
1. Les 8 grands axes.....	24	
2. Tableaux des objectifs et des actions / évaluation.....	26	
3. Le bénévolat	34	
4. Les sports de nature	35	
5. La politique de développement durable	35	
6. La charte d'Artois comm	36	
VII –MOYENS –BILAN – PERSPECTIVES		
1. Moyens	37	
2. Bilan.....	37	
3. Perspectives.....	38	
CONCLUSION	39	
ANNEXES	40	
BIBLIOGRAPHIE	46	
LEXIQUE	47	

Notre Philosophie

Faire découvrir les milieux de pratiques sportives, des personnes en situation de Handicap de notre département .Faire partager, développer le Handisport au rythme de chacun et en toute sécurité. Encourager, soutenir nos sportifs .

Telle est L'ambition des membres du comité directeur

Ainsi, notre plan de développement va s'appuyer sur ce postulat et sur les valeurs qui nous rassemblent :

L'engagement

La responsabilité

La convivialité

L'entraide

Le partage

La solidarité

Le respect

L'esprit compétitif.

Le but de tout pratiquant est de s'épanouir, de vivre intensément sa passion tout en respectant les valeurs du sport et de l'environnement.

Faire changer le regard de la société sur le Handicap à travers le sport.

Notre réflexion va donc être axée sur la mise en valeur des pratiques

« HANDISPORT » pour la personne en situation de handicap physique et sensoriel afin que celle-ci soit considérée comme un sportif à part entière.

I. INTRODUCTION

Merci à tous les membres du comité directeur du CDH62 pour leur contribution et leur investissement permanent au service des sportifs en situation de Handicap du département.

1. POURQUOI ECRIRE UN PLAN DE DEVELOPPEMENT

L'écriture d'un plan de développement du sport est un moment important, qui engage notre AVENIR. Nous en avons mesuré les avantages et nous avons progressé grâce à ses planifications. Il nous faut maintenant préparer l'avenir au travers de nouveaux projets :

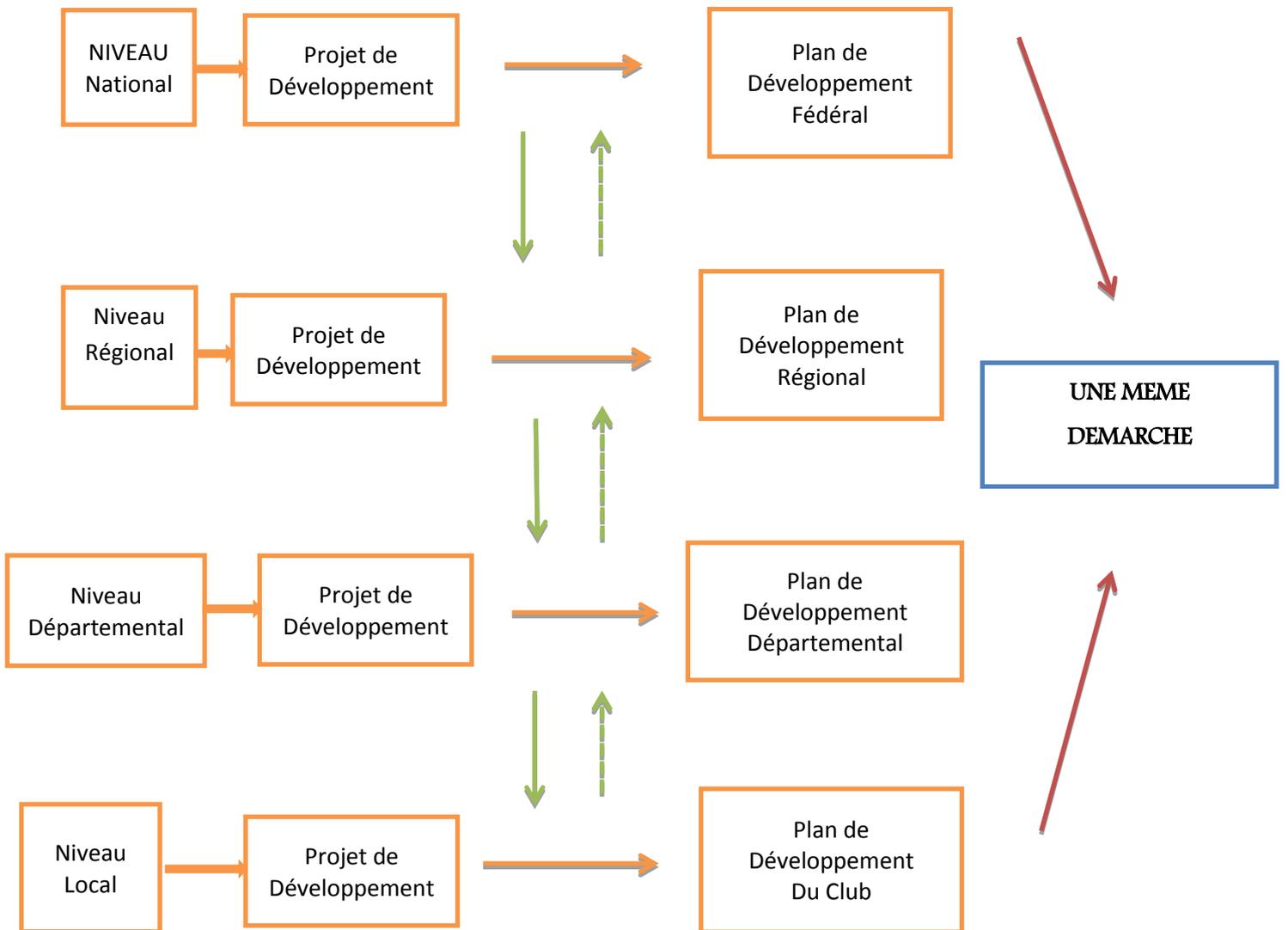
Le plan de développement nous oblige à faire le bilan des actions que nous avons menées entre 2011/2014. Il nous oblige à nous projeter en 2017 en tirant les leçons du passé, pour établir notre feuille de route : Parce ce que nous devons continuer à anticiper l'évolution du mouvement sportif et des handicaps dans un contexte d'incertitude financière.

Plus que jamais nous aurons à faire face à l'évolution de l'offre sportive, pour répondre aux souhaits des jeunes, des adultes et de leurs familles.

En résumé

Notre plan de développement sera le fil conducteur de nos actions quotidiennes.

2. SHEMA d'élaboration du Plan de Développement



2. PRESENTATION DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU PAS DE CALAIS

1. QUI SOMMES NOUS ?

Le comité Départemental handisport du Pas de Calais est un organe déconcentré de la Fédération Française Handisport. Il regroupe les clubs et sections handisport de tout le département.

SES VALEURS

Offrir à toute personne en situation de handicap, physique, visuel, auditif de pratiquer un et/ou plusieurs sports de loisir ou de compétition quel que soit son âge, sa différence, son sexe, ses origines.

Le sport doit être un outil d'intégration et de lien social, il doit permettre un échange perpétuel entre le public valide et en situation de handicap, une pratique adaptée à ses besoins et à ses envies.

SES MISSIONS

Coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap physique, visuel ou auditive sur tout le département.

Développer le Handisport dans le Pas de Calais afin de permettre à toute personne en situation de handicap d'accéder à une pratique sportive de son choix et au plus près de chez elle.

Repérer les besoins en formation, informer sur les formations existantes et les mettre en place.

Le Comité part du principe que le sport est un projet et un service citoyen qui doit permettre l'intégration sociale en encourageant la mixité.

2. NOS POINTS FORTS

Une Expérience confirmée de 25 années en développement de projet dans le champ du handicap et le Handisport

Le comité a la capacité de proposer des activités et des rencontres dans l'optique du dépassement de soi en fonction des différentes dynamiques sportives adaptées aux différents handicaps.

Nous mettons à disposition de nos clubs et associations sportives notre professionnalisme, notre expérience et nous nous engageons à un accompagnement répondant à leurs besoins :

Une équipe réactive toute l'année

Un interlocuteur dédié

Des outils performants

3. NOS MOYENS HUMAINS

Le comité directeur est composé de 16 membres actifs et bénévoles dont l'engagement est mis à disposition du mouvement Handisport .Il assure les liens indispensables entre tous les dirigeants des clubs et associations Handisport .Le Comité coordonne impulse légifère et est force de propositions dans tous les domaines relatifs aux sports et activités physiques pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel.

Pour assurer la cohérence de toutes les actions du plan de développement de la prochaine Paralympiade chaque Membre a accepté plusieurs missions :

La présidente . Suzanne GUMINSKI

Responsable des Relations extérieures,
Gestion du personnel, communication,
Médias, partenariat, mises à l'honneur,
Relations avec les partenaires institutionnels
Et privés.



Le vice-président : Jean LEMARIE

Responsable de l'aspect juridique
des statuts, de la convention collective
du sport, des conventions de partenariat.
Représentant aux réunions
Départementales d'accessibilité



La secrétaire générale : Thérèse DUPUIS

Responsable de l'organisation et du
Fonctionnement général du secrétariat
dont PV des réunions statutaires.
Déléguée en charge du développement
Et de la coordination du sport scolaire
En relation avec l'Éducation nationale
Représentante adjointe aux réunions d'accessibilité



La secrétaire adjointe : Annie HUDELLE

Responsable de la formation, Membre du jury
de la commission Départementale de discipline
Représentante départementale à la commission
Des sports de nature.



Le trésorier : Christian LEGROS

Responsable de la Préparation des
Budgets, contrôle des Dépenses et
Recettes, suivi financier.



LES MEMBRES :

Le Médecin : Haykal Helleuch

Président de la commission médicale
Et de la commission "Ethique "
Représentant des athlètes de haut niveau,
Président du jury de la commission
Départementale de discipline.



Alexandra DEZ

Déléguée adjointe à la Coordination
Du sport scolaire en relation avec
L'Éducation Nationale
Responsable de la gestion des tenues
Vestimentaires



Manon NACRY

Responsable de la communication
Et du développement : site, plaquettes,
Affiches, suivi des systèmes informatiques



Antonio GUEMMAZ

Adjoint à la communication
Et au développement : site, plaquettes,
Affiches, suivi des systèmes informatiques



Francine LEMARIE

Responsable de :
L'intégration des Personnes sourdes
Et malentendantes
Conventions prêt de matériel, licences
Affiliations.
(Adjoint Jean LEMARIE)



Patrick GUMINSKI

Responsable Événementiel :
Organisation des manifestations,
Conception et réalisation de projets
Animation rencontres visites des sites
Salons et expositions
Suivi des compétitions.



Christian DEZ

Adjoint évènementiel
Organisation des manifestations,
Conception et réalisation de projets
Animation.



Jean Michel RICCARDI

Responsable logistique en collaboration
Avec l'évènementiel, responsables
Du matériel du comité et du véhicule PMR
(Entretien et suivi)



Thierry HAUDIQUET

Responsable de la coordination
Auprès des clubs et associations,
Détection des nouveaux talents
Aide aux outils de développement et de communication



Ludovic GAPENNE

Adjoint à la coordination
Auprès des clubs et associations,
Détection des nouveaux talents.



Ludovic WAMPOUILLE

Adjoint aux Relations extérieures,
Représentation, communication, médias,
Partenariat.



Les Salariés

Hélène FONTAINE agent de développement

Licence APAS
Chargée d'animation et de promotion
Formations fédérales : CQH
Sensibilisations
Ouverture vers le milieu ordinaire
Organisation de manifestations et de loisir
Recherche de financement :
Démarchage et fidélisation des partenaires
Suivi des donateurs



Anthony MORCHOISNE : agent de Développement

BE d'Educateur sportif :
« Option 1er sport handicap physique et sensoriel »
Arbitre national et international de FFE
Formateur arbitre national et international
Entraîneur national adjoint de boccia
Membre de la commission boccia France
Chargé d'animation et de promotion
Formations fédérales : CQH
Sensibilisations
Ouverture vers le milieu ordinaire
Organisation de manifestations et de loisir
Recherche de financement :
Démarchage et fidélisation des partenaires
Suivi des donateurs



Carole CABUZEL agent administratif

Secrétariat administratif

Planification et gestion du matériel sportif et du véhicule



3. CONSTATS –ANALYSES –PERSPECTIVES

1) AU NIVEAU NATIONAL

Constat & Analyse

Après la déception des résultats aux jeux paralympiques de Londres ,la France termine à la 16^{ème} place ,le projet fédéral s’articule sur une meilleure écoute des adhérents sur une volonté de voir les clubs mieux s’organiser, mieux s’encadrer avec la labellisation, une volonté de travailler davantage avec les autres fédérations sportives et tous les acteurs susceptibles de développer le sport en France et le choix de renforcer les plus haut niveaux en athlétisme ,natation et tennis de table.

Perspectives

Le projet Fédéral intitulé « Puissance 20 »

L’objectif principal de la Fédération Française Handisport est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées. Au sein de la fédération, toute personne en situation de handicap doit se sentir accueillie, respectée et accompagnée vers une pratique sportive adaptée, maîtrisée et sécurisée.

4 objectifs stratégiques

1. Proximité Des structures et des clubs solides, pleinement investis, plus performants
2. Exigence Une progression forte des performances paralympiques
3. Expertise La reconnaissance de la singularité et de l'expertise « handisport »
4. Ouverture Une dynamique de réseau avec les acteurs du sport et du handicap

6 programmes d'actions

1. Programme PROXI : au service des clubs Accompagner les clubs (dispositifs ciblés d'aides, outils pour l'animation sportive ou la gestion associative...), les responsabiliser, les valoriser à travers une démarche qualité (label club, label espace loisirs handisport).
2. Programme RÉSEAU : organiser l'animation sportive territoriale Structurer l'offre sportive, développer la pratique pour les publics cibles (jeunes, adultes, grands handicaps, féminines), accompagner les pratiques « sports de nature », mobiliser les équipes techniques régionales autour du projet fédéral.
3. Programme SUCCÈS : plus de réussite internationale Mettre en place une filière de détection des jeunes à potentiel, centrer l'action sur 3 sports prioritaires (athlétisme, natation, tennis de table) et augmenter le niveau d'exigences pour rejoindre le Top 10 des nations aux jeux de Rio en 2016.
4. Programme ATOUTS : « handisport », une singularité et une valeur ajoutée ! Mettre en place une démarche qualité dans l'accueil et l'accompagnement du pratiquant ou du dirigeant, encourager la mutualisation, les partages d'expérience et la coopération.
5. Programme EXPERT : développer et valoriser des compétences Former les cadres et dirigeants (formation initiale, formation continue) et positionner la fédération comme un centre de ressources.
6. Programme OPEN : s'ouvrir vers l'extérieur et accompagner les nouveaux publics Animer un réseau de partenaires externes, développer la réflexion autour de la diversification des pratiques, mettre en œuvre le dispositif d'Etat pour un accompagnement individualisé de la personne handicapée au niveau régional vers la pratique sportive de son choix.

2) AU NIVEAU REGIONAL

Constat & Analyse

Dans le Nord /Pas de calais un Comité Départemental existe dans chaque département avec pour mission la promotion du sport, la mise en place d'actions de développement et l'accompagnement des clubs affiliés qui sont au nombre de 60 dans le département du nord et 28 dans le département du Pas de Calais

Leur rôle principal est de proposer une offre de pratique adaptée, sécurisée et de qualité aux personnes en situation de handicap physique et /ou sensoriel

Perspectives

Le programme d'activités 2013/2014 met en avant 5 axes fondamentaux :

- Affirmer l'identité du mouvement handisport en région
- Donner plus d'importance aux activités de pleine nature
- Sensibiliser, partager et former
- Renforcer l'action en faveur du sport de haut niveau
- Contribuer au rayonnement de la région Nord/Pas de calais

Ces 5 axes visent à répondre aux objectifs définis par la FFH pour chaque comité régional :

- Augmenter le nombre de licenciés de 20% en 2016
- Augmenter de 20% le nombre de clubs labellisés soit 17 clubs en 2016
- Augmenter de 20% le nombre d'athlètes aux jeux soit 7 athlètes sélectionnés pour RIO
- Trouver des solutions durables à tout désir de pratique

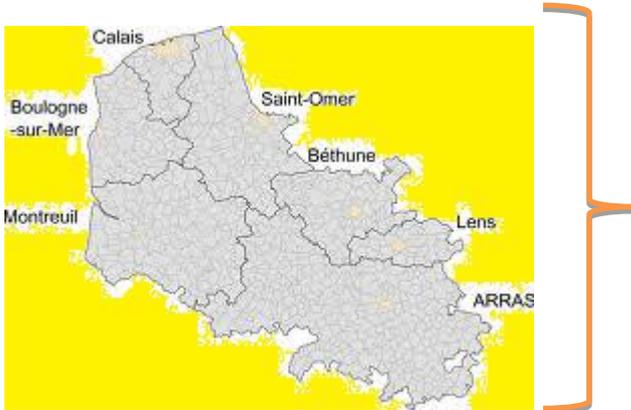
Ces objectifs sont basés sur 4 clefs de la réussite :

- Rassembler
- Faire participer
- Ecouter
- Décider collégialement

3) AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Constat & Analyse

Le département du Pas de Calais



Le département du pas de Calais couvre 6671 km² répartis en 9 territoires, 7 arrondissements, 895 communes et 45 intercommunalités

- | | | |
|-----------------|------------------------------|---------------------|
| 1. L'Arrageois | 4. le Boulonnais | 7. Hénin-Carvin |
| 2. L'Artois | 5. Le CALAISIS | 8. Le Montreuillois |
| 3. l'Audomarois | 6. La Communauté Lens Liévin | 9. Le Ternois |

En 2014 nous avons exploré 5 territoires : l'Artois, le Boulonnais, Le Calaisis, le Ternois et le Montreuillois il reste à investir : l'Audomarois, Hénin Carvin, La Communauté Lens-Liévin

Perspectives

L'arrivée de notre chargée de mission en 2007 a permis au mouvement Handisport de se structurer et se développer. Le développement sera encore plus important avec l'embauche d'un second salarié dès le 1^{er} décembre 2014.

Nous sommes en capacité de répondre aux sollicitations diverses :

- ✓ La demande d'interventions dans les écoles et les collèges est importante : Est-ce les effets de l'intégration de la loi de 2005 ou les difficultés devant les handicaps ?
- ✓ Le monde de l'entreprise nous sollicite et nos expériences récentes nous montrent tout l'intérêt d'aller au-devant de ce public.

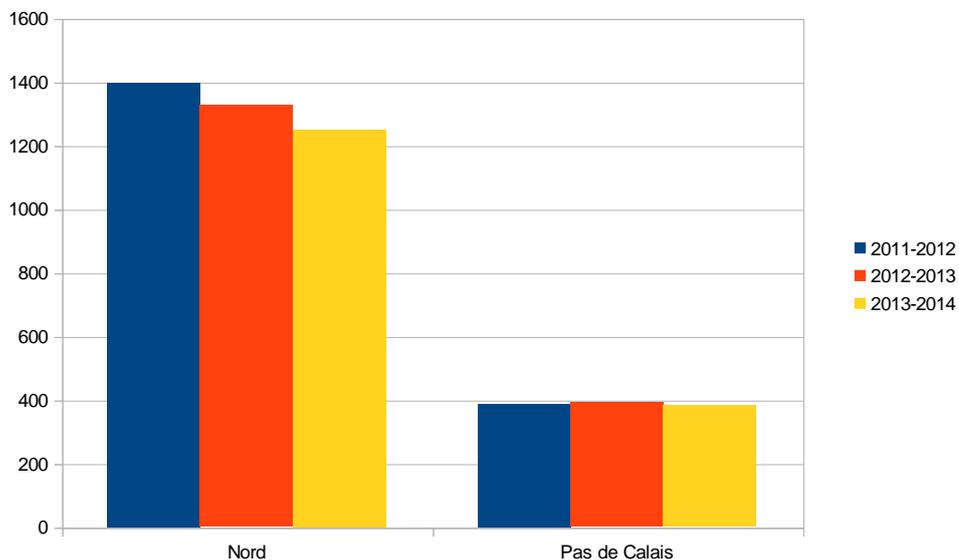
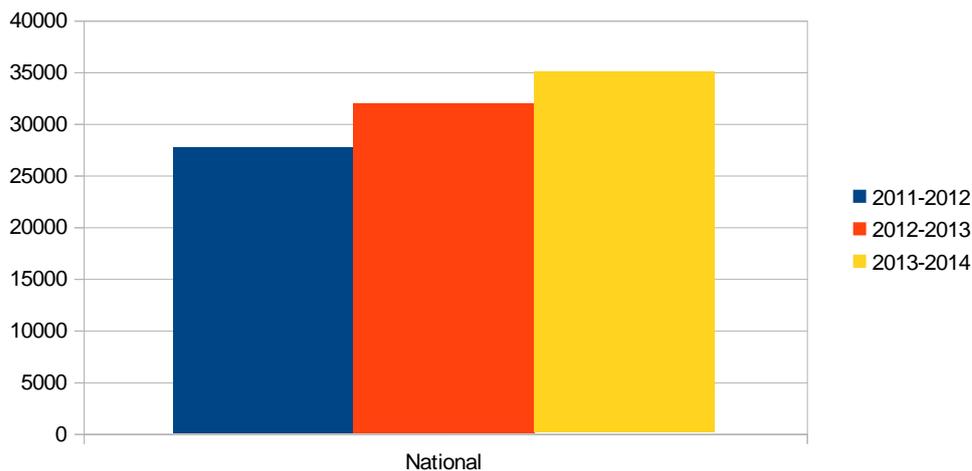
Nos interventions permettent de démystifier le handicap et d'expliquer la vie après un accident, parfois par l'intégration dans la pratique sportive.

La signature de conventions avec les comités ou les clubs valides nous permettra d'élargir notre champ d'action, en nous appuyant sur l'échange et le partage des compétences, mais répondra aussi à notre trop faible implantation territoriale.

Nous devons prendre contact avec les offices des sports et les services des sports des principales villes de notre Département. Il nous faut être plus présent aux Forums des associations qui sont organisés par ces villes.

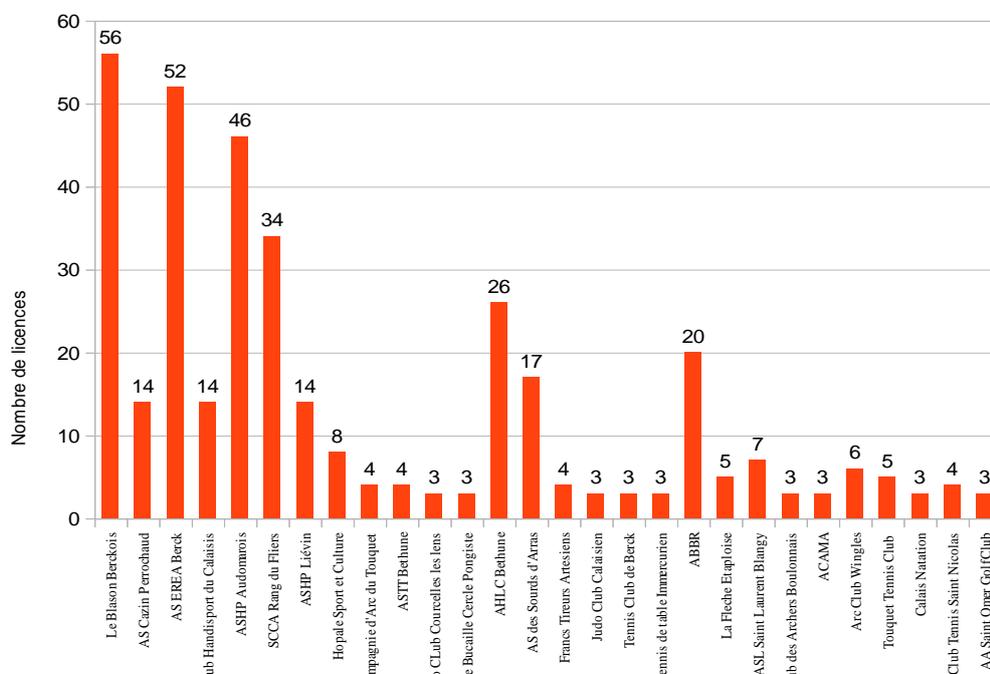
Nous devons être des acteurs forts et nous devons porter une vision commune de notre politique départementale. Nous devons continuer à nous appuyer sur les soutiens des services du CDOS, de la DDCS, du Conseil Général du Pas de Calais, des Villes ou des communes où nous sommes déjà présents.

4) EVOLUTION DES LICENCES (ANNUELLES + PASS'SPORTS)



Nos Clubs

Saison 2013-2014



28 Associations Handisport dont 3 multisports

17 activités différentes sous forme ludique et compétitive : Foot Fauteuil Electrique – Basket Fauteuil – Voile – Natation – Plongée – Sarbacane – Boccia – Pétanque – Escrime – Tennis de Table – Tennis Fauteuil – Athlétisme – Tir à l'arc – Handbike – Escalade – torball – cyclisme

4. EVALUATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT 2011/2014

En fonction des projets de développement de notre fédération, de notre ligue et de l'analyse de la situation actuelle de notre Comité notre plan de développement 2011/2014 a porté essentiellement sur les points suivants :

1. La Communication
2. La reconnaissance du CDH62 et la promotion du mouvement handisport
3. Les Ressources humaines :
 - Pérennisation du poste de l'agent de développement
 - Projet d'embauche d'un agent administratif
 - Bénévolat
4. L'acquisition de matériel en soutien aux clubs handisports

5. Les jeux paralympiques de LONDRES 2012

1) LES ACTIONS REALISEES DE MAI 2011 A OCTOBRE 2014

1.1 LA COMMUNICATION :

- Création du site internet et d'une page « Facebook » : augmentation régulière du nombre de visites : 47742 visiteurs – 144023 pages vues
- Interventions régulières dans diverses manifestations et colloques pour présenter nos activités : 200 interventions
- plaquettes d'informations distribuées à 1000 exemplaires dans le département
- 300 demandes de personnes demandant des informations
- organisation d'évènements handisports : 3 championnats de France + 3 journées promotionnelles afin d'étendre la connaissance du public sur le mouvement handisport et travail en étroite collaboration avec les médias : augmentation croissante du nombre de clubs handisport et valides présents et augmentation du nombre de visiteurs lors de nos journées promotionnelles :

2012 ≥ 300

2014 ≥ 800

- soutien aux clubs handisports organisateurs d'évènements promotionnels

1.2 LA RECONNAISSANCE DU CDH 62 ET LA PROMOTION DU MOUVEMENT HANDISPORT

L'objectif est réussi et les actions continuent .

- développement des activités sportives et de loisirs en faveur des personnes en situation de handicap du département.
- Facilitation des échanges entre les associations et clubs sportifs « handisports », mais aussi valides
- Formation des personnes qui encadrent les activités à partir de sessions de formation CQH.A. : 1 session de formation organisée en 2014 à ANGRES
: 100 demandes de formations « informatives »
réalisées auprès des clubs valides (dirigeants, éducateurs)
- Organisation d'un colloque : « Le Sport accessible à tous en Pas-de-Calais » qui a réuni 150 personnes, participation à plusieurs colloques dont un avec la faculté de Liévin

- Présentation annuelle de notre mouvement dans les facultés (Calais ...)
- mise en place de journées de sensibilisation au handicap auprès des établissements scolaires : écoles, collèges, lycées, dans le but de présenter le handicap par une approche sportive pour l'intégrer dans le milieu scolaire : 30 écoles et collèges
- stabilisation de notre nombre licenciés mais diversification des publics
- Promotion du Comité : actions avec les médias, organisation de **compétitions de** niveau national : 3 championnats de France + 3 journées promotionnelles
- Aide aux clubs pour leur développement .Soutien dans les démarches de création de section « handisport »dans les clubs valides afin de promouvoir la mixité.
- Organisation d'une journée en amont du championnat de France de BOCCIA a eu lieu en avril avec L 'USEP

1.3 LES RESSOURCES HUMAINES

- Pérennisation du poste de l'agent de développement
- Projet d'embauche d'un agent administratif

Ces 2 actions sont réalisées avec la recherche permanente de financements institutionnels et privés

- Embauche au 1^{er} décembre 2014 d'un 2ème agent de développement avec l'aide financière du CNDS emploi, la demande d'aide est aussi faite au département.

Ces 2 agents sont absolument indispensables dans le développement des pratiques handisports auprès des personnes en situation de handicap physiques et sensorielles de notre département :

Ils vont :

- contribuer à la restructuration du CDH et des clubs affiliés, mettre en œuvre des actions visant à promouvoir le Handisport et ses valeurs.
- Assurer la sensibilisation, l'accompagnement et le tutorat dans le milieu handisport : scolaire et périscolaire, adultes et seniors.
- Concevoir des projets, les budgéter, les mettre en œuvre, et les évaluer.
- Favoriser l'émergence de projets locaux dans le cadre du dispositif de développement des territoires
- Développer les sports nature
- Promouvoir les athlètes de haut niveau, les compétiteurs et les pratiquants loisir.

1.4 ACQUISITION DE MATERIELS EN SOUTIEN AUX CLUBS HANDISPORTS

Les objectifs ont été complètement atteints

Le comité en rationalisant les moyens mis à sa disposition s'est doté de matériel spécifique et chaque année les clubs sont aidés en fonction de leurs demandes et de leurs projets de clubs par une mise à disposition du matériel

Ainsi les sportifs pratiquent les activités avec du matériel de haut niveau, et en toute sécurité.

Une centrale d'achat a été mise en place conformément à la demande de la DDCS.

La liste du matériel est réactualisée chaque année et est visible sur notre site internet.

Le matériel recensé et utilisé par nos clubs et associations handisport en 2014 :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Multisports	
Fauteuils - 11	50 cônes 10 grands plots 10 scores 2ballons de torball 6 tapis de torball
Foot fauteuil	
6Fauteuils électriques	1 ballon de foot
Rugby	
1Fauteuil	
Basket	
6Fauteuils	Jeux de boccia : 1
Voile	
4 Access 2.3 double	Pagaie - 1
2 Access 2.3 solo	Gilets de sauvetage - 8
Tennis	
4 tables	

Tir à l'arc	
2 pieds de support	
Tir aux armes	
2 carabines laser	
Boccia	
10 jeux de boccia	2 jeux de bandes lestées
2 rampes de boccia	3 2 cibles de boccia sur cibles
Sports de nature	
1 vélo pousse	2 vortex
1 joelette	
2 handbikes	
sarbacane	
Sarbacane	cibles
Potence support de tir	

Les perspectives

Le matériel ci-dessus mis à disposition, via une convention, dans les clubs affiliés du département a une durée de vie plus ou moins longue selon leur utilisation réelle dans les clubs. De ce fait il est indispensable de renouveler ce matériel afin de mettre nos sportifs dans les meilleures conditions possibles. A ce jour, il apparaît nécessaire d'une part d'assumer l'entretien et le renouvellement du matériel, d'autre part de prévoir le renouvellement de besoins en matériels émergents au niveau des associations sportives en quête de nouvelles actions de promotions.

1.5 LES JEUX PARALYMPIQUES DE LONDRES 2012

Le bilan est mitigé : Lors de ce grand rassemblement sportif que sont les jeux paralympiques de Londres 2012, le Comité Départemental handisport du Pas de Calais, a participé activement avec le département du Pas de Calais à l'année de l'Olympisme, de la jeunesse et du sport.

Organisation d'une journée dédiée à sensibiliser la jeunesse et la population du département sur le handicap physique et sensoriel dans le cadre du J- 100 des jeux paralympiques, de présenter les différents types de handicap, de mettre en situation dans une discipline paralympique.

L'un des objectifs d'emmener des sportifs du département qui se sont distingués ou sont dans le cadre du pré haut niveau, sur le site de Londres, n'a pu être réalisé faute de financement.

Les Perspectives : S'inscrire dans la démarche du projet fédéral qui s'articule sur une meilleure écoute des adhérents sur une volonté de voir les clubs mieux s'organiser, mieux s'encadrer avec la labellisation, une volonté de travailler davantage avec les autres fédérations sportives et tous les

acteurs susceptibles de développer le sport en France et le choix de renforcer les plus haut niveaux en athlétisme ,natation et tennis de table. Et préparer ainsi les prochains jeux paralympiques de RIO.

Pour mener à bien ces points nous avons :

- Rechercher des financements
- Travailler avec les différents partenaires institutionnels et privés
- Trouver ou obtenir des lieux pouvant accueillir nos journées promotionnelles et les manifestations nationales

5. ANALYSE DU PLAN 2011/2014

L'analyse sur les 4 années consécutives fait apparaître une évolution très positive du développement du comité avec une progression continue des demandes d'intervention et des journées de sensibilisation handisport.

Il faut également noter que l'objectif premier a été de restructurer le comité et de le faire connaître et reconnaître non seulement du mouvement sportif mais de nos partenaires institutionnels et privés.

L'un des objectifs a été d'obtenir un investissement plus important de la part des clubs et associations handisport dans la vie du comité, faire découvrir la pratique du Handisport en milieu scolaire et dans le département du Pas de Calais auprès du grand public pour faire évoluer les mentalités et démontrer qu'il est possible de partager et de pratiquer ensemble une même activité entre personnes valides et non valides malgré le handicap. Cet objectif qui était de permettre la rencontre des sportifs handicapés avec des sportifs valides issus du milieu scolaire et des clubs multisports est réussi.

L'approche du handicap à travers le sport et les différents échanges a permis aux pratiquants et enseignants valides de s'adapter aux handicaps afin de prévoir une meilleure intégration des sportifs handisport en milieu scolaire et dans les clubs valides.

La priorité du Comité Départemental Handisport est de rapprocher « les individus » afin de permettre une mixité des publics dans tous les milieux. La démarche s'effectue sous forme d'événements sportifs handi- valides organisés dans les différents secteurs d'activités se situant sur l'ensemble du département.

6. PLAN DE DEVELOPPEMENT 2014/2017

Dans l'objectif d'approfondir ses projets et donner une nouvelle dimension à sa politique sportive le Comité départemental Handisport du Pas de Calais s'appuie sur une analyse du fonctionnement de notre mouvement et de son environnement et définit 8 grands axes pour assurer le développement du mouvement handisport sur le département.

1) LES GRANDS AXES

1. **Sensibiliser** : pour faire découvrir la pratique handisport en milieu scolaire et dans les communes du Pas de Calais auprès du grand public.
2. **Détecter** : un rôle important dans les missions du comité, durant la scolarité des élèves dans les établissements spécialisés du Pas de Calais ou dans les écoles où ils sont intégrés, l'agent de développement du comité repère les jeunes sportifs handicapés de manière à prévoir la meilleure orientation possible en club pendant la scolarité avec le projet d'assurer leur avenir sportif après la sortie des établissements spécialisés
3. **Soutenir** : Le comité coordonne 29 clubs et associations sur le département, il contrôle et accompagne la pratique des activités physiques et sportives en direction des personnes en situation de handicap physique et ou sensoriel. Grâce à l'acquisition de matériel sportif et la mise en place de sa centrale d'achat, le CDH s'avère être un véritable vecteur de soutien dans le paysage sportif départemental et a pu soutenir les clubs à travers son expertise sur le plan matériel : A ce jour il apparaît nécessaire d'en assurer l'entretien et de prévoir la continuité de l'investissement à partir des besoins recensés auprès des clubs et des sportifs.
4. **Créer** : Le comité s'investit dans la création de nouveaux clubs en fonction des besoins et des demandes qui se présentent .Ces clubs ont un rôle de relais et de passerelles au niveau des communes, le comité ayant pour mission de promouvoir ses disciplines sportives en favorisant la création de sections handisport au sein des clubs existants.

Il est également indispensable de maintenir des associations sportives au sein des établissements spécialisés afin de permettre aux personnes lourdement handicapées de pratiquer une activité sportive (foot fauteuil électrique, Boccia, sarbacane...) qui n'est pas toujours adaptable en milieu ordinaire.

5. **Former** : La formation est un champ auquel s'intéresse le comité départemental, le sport est un lieu privilégié d'échanges, de partage et de transmission. Transmettre c'est aussi former, cette dimension essentielle est favorisée par le comité dans plusieurs domaines :
l'organisation de démonstrations et d'événements handi-valides. Le comité inscrit et oriente ses dirigeants vers des formations spécifiques (CQH.A)

6. **Accéder** : Pour permettre aux personnes en situation de handicap d'exercer les différents actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale et citoyenne, l'accessibilité est une condition primordiale. Le comité participe à la commission départementale d'accessibilité, permettant ainsi d'associer les personnes handicapées à la mise en œuvre de l'accessibilité : un grand nombre de sportifs est confronté aux problèmes d'accéder et de se déplacer en transports, en attendant que les structures soient adaptées, le comité doit faire face à ces situations et résoudre les problèmes au cas par cas. La présidente du CDH est également responsable de la commission « sports égalité » du CDOS et prépare un label « accessibilité » pour les structures sportives du département.

7. **Intégrer** : L'une des missions principale du comité est de trouver des lieux d'accueil pour les personnes handicapées qui souhaitent pratiquer un sport
Intégrer les sections handisports dans les clubs valides
Intégrer une discipline spécifique en créant une section handisport au sein d'un club valide
Intégrer les sourds et malentendants en facilitant la pratique sportive de la personne sourde aux activités handisport
Intégrer les disciplines sportives spécifiques aux personnes sourdes pour les faire pratiquer par tous les sportifs handisports.
Mettre en place des formations à la langue des signes.

8. **Orienter** : définir le type de handicap et sa compatibilité avec un sport (certificat médical) afin d'orienter parents, enfants et adultes vers un lieu de pratiques en milieu spécialisé ou ordinaire. Apporter un soutien aux administrations publiques qui recherchent des données permettant une meilleure orientation.

Il est important de se fédérer autour d'un projet départemental orchestré par une équipe dirigeante dynamique .Ainsi le comité départemental Handisport du Pas de Calais est constitué d'une équipe dirigeante qui veut développer ces différents axes et ainsi réaliser ce projet.

Ces axes suivent les directives de la Fédération Française Handisport et vont permettre au Comité Départemental Handisport du Pas de Calais d'élargir et de multiplier les actions de promotion du mouvement handisport

2) TABLEAUX DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS / EVALUATION

SENSIBILISER :

Objectifs à atteindre	Actions prévues
<p>Développement .</p> <p>Devenir un mouvement incontournable dans le mouvement sportif et le paysage du département du Pas de Calais et être reconnu par toutes les instances et collectivités territoriales</p> <p>Assurer le développement sportif du CDH en structurant son fonctionnement</p> <p>Permettre aux jeunes sportifs en difficulté sociale de pratiquer un sport en toute sécurité grâce à la prise de licence</p> <p>Développer les actions au sein des clubs, associations et sections handisport vers un public non compétiteur et organisation de journées conviviales départementales dirigées vers ce public (développement vers la mixité)</p>	<p>Intégrer les groupes de travail de la DDCS du CG et du CDOS</p> <p>Signer les conventions d'objectifs avec le CG, la DDCS pour la mise en place et le développement de nos actions</p> <p>Coordonner le travail des 2 agents de développement, de l'agent administratif et des membres des commissions de l'équipe dirigeante.</p> <p>Rechercher la mutualisation des moyens notamment au niveau des salariés avec les autres Comités Départementaux.</p> <p>Rembourser la licence au tarif loisir Pour les jeunes de moins de 12 ans Pour le public féminin Pour les personnes en perte d'emploi (justificatif pôle emploi) Pour les jeunes de moins de 25 ans qui décideraient de s'investir comme cadre bénévoles dirigeants au sein d'un des clubs du 62 affilié à la FFH</p> <p>Mettre à disposition nos agents de développement pour l'encadrement d'activités ponctuelles ou régulières, pour des manifestations, des journées découvertes, des initiations : une participation financière sera demandée en contrepartie afin de pérenniser les postes de nos salariés et assurer la promotion du handisport</p>

<p>Communication et promotion :</p> <p>Rendre accessible au plus grand nombre les informations sur notre mouvement</p> <p>Rassembler le plus grand nombre autour d'une journée promotionnelle de démonstration et d'initiation</p> <p>Trouver de nouveaux publics pour augmenter le nombre de licenciés</p> <p>Augmenter les lieux de pratique et le nombre de clubs</p> <p>Permettre à nos licenciés « sourds » d'avoir accès à la communication à nos événements, réunions.</p> <p>Mettre en place des actions de partenariat avec les entreprises du secteur public et privé</p> <p>Mettre en place des actions avec les comités départementaux notamment le sport adapté</p> <p>Promouvoir la labellisation</p>	<p>Réactualiser régulièrement notre site internet</p> <p>Rédaction trimestrielle d'une newsletter</p> <p>Sur les actions et activité menées par le CDH et les clubs handisports</p> <p>Organiser annuellement le village handivalides avec nos clubs et clubs valides avec démonstration et mise en situation sur un territoire différent chaque année</p> <p>Pérenniser le village handivalides : journée de sensibilisation et de démonstration handisport afin que cela devienne la journée de référence et fidéliser les participants et spectateurs,</p> <p>Avoir plus de poids vis-à-vis des institutions et des médias pour valoriser nos actions et l'intérêt de notre Comité Départemental Handisport..</p> <p>Organiser des tournois « boccia » avec les EPADH et le public seniors : 2 x par an</p> <p>Recenser les lieux de pratique</p> <p>Mettre en place des actions dans le but de créer des lieux de pratique dans les zones à fort potentiel qui en sont dépourvues</p> <p>Inciter des clubs à créer des sections handisport</p> <p>Apporter un soutien au fonctionnement</p> <p>Prévoir des interprètes dans les différentes réunions où ils sont présents.</p> <p>Rechercher des partenaires pour mettre en place des actions de sensibilisation dans les entreprises et avec les missions handicap</p> <p>Intervenir dans les communes</p> <p>travailler sur le handicap en général</p> <p>aider les clubs à se labelliser</p>
--	--

Evaluation :

Nombre d'heures d'interventions dans les différentes structures

Nombre de licenciés de moins de 20 ans

Nombre de visiteurs sur notre site internet

Nombre annuels d'articles parus dans les journaux

Comptabilisation des actions de promotion menées par nos agents de développement en nombre et volume d'heures

Nombre de partenaires annuels ponctuels et fidélisés

Nombre de clubs labellisés

Nombre d'heures d'interprète

DETECTER :

Objectifs à atteindre	Actions prévues
<p>Favoriser l'accès au handisport pour les jeunes en situation de handicap, Sensibiliser et dédramatiser la notion de handicap dans les établissements scolaires en proposant une partie théorique : explication des différents handicaps, causes et conséquences et une partie sportive : démonstration et mise en situation.</p>	<p>Intervenir dans les écoles, les lycées, les centres spécialisés, les communes sur demande et au minimum 2 fois par an dans chaque structure ciblée sur un territoire du département pour présenter les différentes disciplines, le matériel et donner toutes les informations pratiques pour favoriser l'accès au sport.</p> <p>Pour les collèges : 6 interventions par an (convention avec le Conseil Général)</p>
<p>Favoriser l'inclusion des jeunes scolarisés en situation de handicap en milieu ordinaire (loi du 11 février 2005) à travers le sport</p> <p>Action en milieu scolaire en liaison avec l'USEP, l'UNSS.</p>	<p>Mettre en place un partenariat et proposer : D'Intervenir dans les actions menées avec l'USEP et l'UNSS sous forme d'ateliers de sensibilisation au handicap</p> <p>organiser une journée départementale afin de permettre la découverte des activités handisport.</p>
<p>Création d'un département « jeunes » pour les informer sur l'offre de pratiques et les diriger vers les clubs sportifs en facilitant leurs démarches.</p>	<p>Création d'un passe distribué aux jeunes en situation de handicap scolarisés dans les écoles ordinaires et les établissements spécialisés pour aller découvrir un sport gratuitement au sein d'un club affilié handisport.</p>
<p>Promouvoir la santé par les activités physiques et sportives auprès des personnes résidant en centres et établissements spécialisés :</p>	<p>Permettre à des adultes handicapés de s'initier à diverses disciplines sportives de façon à favoriser la poursuite d'activités physiques et</p>

<p>Dans ce contexte, l'objectif est d'intégrer le sport comme un élément essentiel du projet de vie de la personne,</p> <p>L'enjeu est d'innover, d'adapter, différentes activités physiques afin de dynamiser le quotidien de ces personnes en leur permettant de s'exprimer par le biais du sport</p> <p>Sensibiliser les personnes récemment handicapées par des interventions dans les centres de rééducation fonctionnelle ...</p> <p>Détecter des jeunes talents et les aider à accéder au haut niveau.</p>	<p>sportives dans un cadre associatif, tout au long de la vie, ceci aidant au maintien voire à l'accroissement de l'autonomie.</p> <p>Favoriser leur socialisation et une ouverture extérieure avec le support d'une activité physique et sportive qui s'intègre dans leur projet de vie tel que défini dans la loi du 2 janvier 2002.</p> <p>Proposer de programmer des réunions Handisport dans ces établissements afin d'orienter ces personnes vers la pratique sportive, ce qui permettra à la structure d'accueil de bénéficier de l'ensemble du réseau propre au mouvement fédéral. Les usagers peuvent ainsi prendre part aux nombreuses manifestations sportives organisées par le comité départemental handisport de Pas de calais ou ses partenaires.</p> <p>Démarcher d'autres centres (APF) et foyers sur le département afin de proposer des interventions sportives. L'objectif étant de développer des secteurs géographiques que l'on n'a pas encore pu développer.</p> <p>Apporter une offre de pratique directement où se trouvent les personnes en situation de handicap moteur physique et sensoriel. Mettre en place un projet individualisé avec le centre en prenant le sport comme outils vecteur d'autonomie, de socialisation.</p> <p>Organiser des journées jeunes pour les amener à la découverte de la compétition mais aussi détecter de jeunes talents</p> <p>Participer aux inter-comités</p> <p>Aider au fonctionnement dans les clubs</p>
---	--

Evaluation :

Nombre de partenariat mis en place

Nombre d'associations sportives participantes

Nombre de journées organisées avec les écoles ; nombre de passes distribués

Nombre de jeunes détectés pour le haut niveau

Nombre de journées jeunes organisées

Nombre de sensibilisation réalisée dans les établissements spécialisés (jeunes et adultes)

Soutenir :

Objectifs à atteindre	Actions prévues
<p>Conseiller : L'action principale d'un club ou d'une section est de faire vivre son association sportive en mettant en place des activités pour lesquelles les personnes se sont licenciées. La mise en place de toutes ces actions s'effectue dans un environnement juridique et réglementaire toujours plus contraignant.</p> <p>Ecouter : A tout moment, les adhérents du comité départemental handisport du Pas de Calais peuvent rencontrer des difficultés de toute nature, ils doivent trouver auprès de celui-ci une écoute attentive pour essayer ensemble de trouver une solution aux problèmes posés et les aider à mener à bien leurs actions publiques ou privées.</p>	<p>Aider à la mise en place du projet associatif : La nouvelle donne pour l'obtention de finances publiques comme la mise en place d'un projet associatif a amené l'ensemble du tissu associatif à se rapprocher de professionnels pour pouvoir élaborer un tel projet. Tout naturellement, le comité est un interlocuteur incontournable. Le respect du cadre réglementaire : Le comité doit également pouvoir renseigner les clubs ou sections du cadre réglementaire dans lequel s'effectuent leurs actions et si toutefois il n'a pas la réponse il peut réorienter le demandeur auprès de spécialistes reconnus (DDCS -DRJSC Etc...) sans oublier l'appui que peut apporter la fédération.</p> <p>Aboutir à un partenariat gagnant : Les relations entre le comité, les clubs et sections doivent s'inscrire dans un partenariat gagnant-gagnant qui repose d'abord et avant tout dans le respect des prérogatives de chacun à la fois dans son positionnement territorial :</p> <ul style="list-style-type: none">*Le niveau départemental pour le comité*Le niveau communal pour le club même si leur action les amène à aller sur des lieux de pratique inexistant sur leur territoire*Une collaboration régulière est indispensable à la réussite du projet du club et surtout au développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap pour

<p>Accompagner :</p> <p>La campagne CNDS représente chaque année un des temps important pour le mouvement sportif en général. Les grandes orientations du CNDS sont exposées à l'ensemble des comités départementaux</p> <p>La campagne « appels à projets » du CG</p>	<p>lesquelles nous avons les prérogatives</p> <p>Indiquer aux potentiels bénéficiaires quelles sont ces grandes orientations et comment ils peuvent s'y inscrire en fonction de leur projet associatif. Le comité devant ensuite donner son avis sur les demandes des clubs.</p> <p>Inciter et accompagner les clubs pour la Mise en place de projets pertinents</p>
---	--

EVALUATION :

Nombre de projets de clubs

Nombre de demandes CNDS

Nombre de demandes dans le dispositif d'appels à projets

Créer :

Objectifs à atteindre	Actions prévues
<p>Créer de nouvelles structures sportives associatives conformément à la politique gouvernementale menée depuis plusieurs années pour favoriser la pratique de l'activité physique et sportive à destination des personnes en situation de handicap</p> <p>Affirmer notre connaissance et notre savoir-faire en direction du public dont nous avons délégation et renforcer le partenariat avec les autres comités départementaux qui ouvrent leurs activités aux publics en situation de handicap.</p>	<p>Continuer à expliquer les Bénéfices de la force du réseau : S'affilier c'est bénéficier à la fois de la notoriété mais également de la force du réseau que constitue la FFH et cela vaut tout autant pour ses organes délégataires que sont les comités régionaux et les comités départementaux.</p> <p>Participer à des événements d'envergure : Organiser une fois par an une rencontre nationale ou internationale afin d'asseoir l'importance de notre mouvement auprès des institutions, des médias.</p> <p>Aider à l'organisation des regroupements pour l'ensemble des clubs, qui permet à chacun des acteurs de se rencontrer, d'échanger, et de construire de futurs projets ensemble.</p>

<p>Créer des partenariats départementaux.</p>	<p>Avec l'UGECAM (convention existante avec la FFH) au profit de l'activité sportive des patients traités dans les établissements du Groupe UGECAM.</p> <p><u>Impact pour les structures porteuses du projet</u> Pour les clubs et comités : permettre de communiquer, en direction des patients, sur leur offre de pratique locale (clubs, calendriers des manifestations). Pouvoir proposer des animations de découverte et d'initiation au sein des établissements.</p> <p>Pour les établissements : Intégrer les activités sportives au projet thérapeutique.</p> <p><u>Impact pour le bénéficiaire (patient)</u> Découvrir et accéder à une ou plusieurs pratiques sportives inscrites dans un programme à la journée ou dans un cycle annuel.</p>
--	--

EVALUATION

Nombre de structures nouvelles
Nombre de nouveaux partenariats
Nombre d'évènements nationaux, internationaux....
Nombre de demandes d'aide des clubs

Former :

Objectifs à atteindre	Actions prévues
<p>Former les professionnels du sport à l'encadrement d'un public en situation de handicap</p> <p>Apporter l'expertise handisport dans les formations sportives s'orientant vers un public en situation de handicap</p> <p>Affirmer la place d'expert du comité départemental handisport et faire connaître nos formations aux différents publics</p>	<p>Organiser des sessions de formation : Certificat de Qualification Handisport modules A.1 session annuelle</p> <p>S'inscrire auprès de ligues et des CD sur le sport handicap</p> <p>Faire paraître notre calendrier sur les sites des ligues et CD homologues du CDOS</p> <p>Former des personnes dans les clubs valides pour encadrer les activités auprès des sportifs handicapés</p>

EVALUATION :

Nombre de sessions de formation

Nombre de stagiaires

Nombre de conventions de partenariat avec les CD

Accéder :

« Une personne handicapée dans un aménagement accessible est une personne valide »

« Une personne valide dans un aménagement non accessible est une personne handicapée »

Objectifs à atteindre	Actions prévues
<p>Recenser les structures sportives du département accessibles aux sportifs handicapés</p> <p>Accompagner les clubs pour Solliciter les collectivités locales pour les aménagements en matière d'accessibilité des installations sportives</p>	<p>participation à la commission départementale d'accessibilité, permettant ainsi d'associer les personnes handicapées à la mise en œuvre de l'accessibilité :</p> <p>La présidente du CDH est également responsable de la commission « sports égalité » du CDOS et prépare un label d'accessibilité.</p>

EVALUATION :

Nombre de demande des clubs en difficultés au niveau de l'accessibilité

Nombre de solutions trouvées

Intégrer :

Objectifs à atteindre	Actions prévues
<p>Développer et structurer la pratique sportive en Pas de calais afin de permettre à nos licenciés de pratiquer dans les meilleures conditions</p> <p>Faciliter la découverte, l'initiation et le perfectionnement des sportifs en situation de handicap</p> <p>Définir une offre de pratique compétitive ou non accessible et progressive pour chacun (du nouveau pratiquant au licencié confirmé, quel que soit le niveau de handicap, intégrant les problématiques d'accès au matériel, de sécurité et de classification du niveau départemental.</p>	<p>Intégrer les sections handisports dans les clubs valides</p> <p>Intégrer une discipline spécifique en créant une section handisport au sein d'un club valide</p> <p>Intégrer les sourds et malentendants en facilitant la pratique sportive de la personne sourde aux activités handisport</p> <p>Mettre en place des formations à la langue des signes</p> <p>Intégrer les disciplines sportives spécifiques aux personnes sourdes pour les faire pratiquer par tous les sportifs handisports.</p> <p>.</p>

EVALUATION

Nombre de sections handisport dans les clubs valides

Nombre de disciplines spécifiques mises en place

Nombre de disciplines spécifiques aux personnes sourdes pratiquées par tous les sportifs

Orienter :

Objectifs à atteindre	Actions prévues
<p>déterminer quelles sont les attentes des personnes handicapées en matière de pratique sportive et les confronter à l'offre pour déterminer l'écart entre les 2 et ainsi orienter la stratégie des différents services concernés par le champ du sport et handicaps.</p> <p>Apporter un Soutien aux administrations publiques n'ayant pas les données qui permettent une orientation</p>	<p>Se rapprocher de la MDPH et des MDS et des missions handicap</p> <p>Trouver le moyen de créer un lien avec la MDPH, pour faire passer nos différentes actions et connaître les attentes, les besoins des personnes pour y répondre et augmenter le nombre de licenciés.</p>

EVALUATION :

Nombre d'actions mises en place avec les instances référencées

3) LE BENEVOLAT

La vie de nos associations dépend totalement de la capacité des personnes à s'engager. Les personnes nous rejoindront et resteront que si elles pensent qu'elles ont les moyens de s'y épanouir.

Nous devons donc nous donner les moyens, non seulement d'accueillir les futurs bénévoles, mais de leur donner une « qualité de vie » qui les aidera à rester.

Constat :

Il est, de fait que la grande majorité des associations 1901 fonctionnent avec très peu d'argent et beaucoup d'huile de coudes. Plus précisément et selon les estimations du paysage associatif français la principale ressource de plus de 90000 associations réside dans le travail bénévole.

Les recettes sont limitées, les dépenses sont strictement ajustées puisqu'il y a peu d'argent et que l'essentiel des activités se déroulent dans le champ de la gratuité sans qu'il y ait de financiarisation de ces activités qui restent souvent invisible dans la comptabilité.

Le profil comptable de ces associations apparaît alors comme modeste, souvent sans commune mesure avec leur rayonnement réel.

Objectif général :

Faire apparaître dans la comptabilité le travail et tous les apports bénévoles.

Objectif spécifique :

Faire l'inventaire de toutes les contributions des bénévoles : temps de travail, services, biens mis à disposition, renonciation à se faire rembourser certains frais exposés pour l'association.

Action :

Evaluer à leur valeur de marché ces dons : ce que l'association aurait été obligée de payer en l'absence de bénévoles

Moyens :

Intégrer, une fois valorisé, ces contributions dans la comptabilité du comité, grâce à une série de compte spécialement prévus cet effet dans le plan comptable du comité afin de présenter une image fidèle de lui-même en indiquant la vraie place des contributions bénévoles.

4) LES SPORTS DE NATURE

Récemment, le législateur a modifié les articles 50-2 et 50-3 de la loi sur le sport (loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000). Cette loi prend en compte la diversification des pratiques sportives de nature et s'inscrit dans une logique de développement durable, pour un accès maîtrisé mais facilité par le plus grand nombre vers les espaces, sites et itinéraires consacrés aux sports de nature. Le contexte ainsi clarifié permet, aujourd'hui, la mise en place des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires consacrés aux sports de nature (CDESI).

L'accès aux sports de nature est maintenant possible dans presque tous les domaines et les projets émergents dans une multitude de structures associatives, aux différents échelons, le comité peut alors au même titre que sa fédération s'orienter beaucoup plus sur un rôle d'expertise, de formation, de garantie des conditions de pratique ... (label ELH)

Les objectifs visés

Véhiculer une image positive des sports de nature

Encourager les structures à proposer des sports de nature dans le cadre de leurs projets éducatifs
valoriser la spécificité des sports de nature dans l'éducation

Le comité participe à la commission pleine nature du CDOS

5) LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Comité Départemental Handisport du Pas de calais se concentre sur la question du développement durable depuis peu et souhaite l'inscrire au cœur de son plan de développement 2014-2017.

Entreprendre cette démarche nécessite une organisation interne et une méthodologie qui sont en train d'être mis en place progressivement avec l'aide du département.. Par ailleurs, une mobilisation du réseau est à mettre en place pour réfléchir à cette thématique

La FFH a prévue 15 engagements :

- 1) Regrouper ses principales réunions annuelles
- 2) Dématérialiser les Actes des Journées Nationales, en ligne
- 3) Mettre à disposition des participants une plateforme de covoiturage
- 4) Informer chaque participant : flyer "Sport développement durable"
- 5) Valoriser des initiatives remarquables dans le cadre d'un appel à témoignage "Sport et développement durable"
- 7) Expliquer le dispositif règlementaire d'étude d'impact des manifestations sportives de nature (PRNSN)
- 9) Optimiser le tri des déchets au cours de l'événement
- 10) Favoriser le recrutement d'intervenants locaux
- 11) Privilégier les cadeaux de bienvenus issus de producteurs locaux
- 12) Sensibiliser ses participants
- 13) Faciliter l'accès de l'événement aux personnes les plus lourdement handicapées
- 14) Inscrire dans son projet 2014-2017 l'axe fort du développement durable
- 15) Rejoindre le « projet fédéral »

Le support apporté par la mission sport et Développement Durable du Ministère via les ressources mise à disposition, les rencontres et échanges de bonnes pratiques sont autant de sources d'inspiration et de motivation pour la FF Handisport

6) LA CHARTE DU HANDICAP

Signée entre la communauté d'agglomération de Communes Artois-Comm

- ✓ les associations représentatives de personnes handicapées, des parents d'Enfants handicapés,
- ✓ les associations œuvrant auprès des enfants et des adultes handicapés, dont le Comité Départemental Handisport du Pas de Calais,

Cette charte vise à :

- ✓ promouvoir l'intégration dans la cité de toutes les personnes en situation de handicap, en améliorant leur autonomie par des actions concertées entre la collectivité et les associations regroupées :
- ✓ Répondre aux attentes de ces personnes dans les domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, enfance éducation, culture, sport, loisirs, vie sociale.

Le CDH 62 s'inscrit totalement dans le champ d'intervention qui est le sien, celui du sport et s'engage à mettre en œuvre les actions favorisant le meilleur accès pour tous aux pratiques sportives

en soutenant l'intégration des enfants et/ou personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs existants reconnus ou non handisport, en favorisant ainsi la mixité.

Ainsi, l'agent de développement du Comité a entrepris depuis 2011, le développement des activités handisport sur le territoire de cette agglomération où elle intervient régulièrement dans des établissements spécialisés ou dans les clubs sportifs.

L'objectif étant de mobiliser, sensibiliser et accompagner les clubs sportifs de ce territoire. Il est prévu dans les perspectives d'Artois Comm. de financer une partie du poste de l'agent de développement du comité.

7. MOYENS-BILAN – PERSPECTIVES

1) MOYENS

- L'Organisation et la structuration du comité se sont étoffées avec les missions confiées à chaque membre du comité directeur et aux salariés afin d'organiser le développement des activités correspondantes
- Les moyens humains se sont étoffés avec la modification des statuts qui permet maintenant de renforcer sa composition qui peut aller jusque 20 membres.
- la pérennisation des emplois est une des priorités du comité qui voit son équipe de salariés se renforcer avec un nouvel agent de développement au 1^{er} décembre 2014.
- La dotation en matériel spécifique va encore évoluer à partir de notre centrale d'achat afin d'optimiser la pratique Handisport dans les clubs et associations.
- Il est aussi important d'étoffer le matériel administratif et de communication afin de se donner les moyens de réussir des actions de promotions de qualité. le matériel de communication est mis gracieusement à disposition des clubs qui le demandent pour leurs manifestations.
- La mise à disposition gratuite de nos locaux administratifs à la maison des sports de la ville d'Angres par le conseil Général est un atout pour le comité qui se trouve ainsi visible par les autres comités départementaux.
- La location d'un garage près de nos locaux administratifs permet le stockage du matériel. La mise à disposition d'un enclos fermé permet le stationnement sécurisé du véhicule « PMR »
- Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement du Comité sont assurés par les subventions de nos partenaires institutionnels et privés, des actions de sensibilisation, des formations, des événements nationaux et internationaux que nous organisons.

2) BILAN

Le plan de développement 2014/2017 soutenu par le Conseil Général et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale **est la continuité du plan réalisé** en 2011/2014.

Le travail engendré par son élaboration a été important, mais a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs.

L'évaluation, outil indispensable au suivi et à la réussite de ce projet, sera une des étapes importantes. Le Comité directeur est le garant du suivi et du contrôle du déroulement du plan de développement. Les critères et les indicateurs d'évaluation permettront de quantifier et qualifier le niveau de satisfaction des actions mises en place à partir des :

- ✓ bilans semestriels
- ✓ bilans annuels

Qui permettront de vérifier la réalisation des objectifs fixées, de mesurer les écarts, de les expliquer et de les réajuster le cas échéant, afin d'arriver à l'évaluation finale en toute sérénité.

3) PERSPECTIVES

Il s'avère fondamental de poursuivre le Développement de la promotion et de la communication du mouvement handisport dans le département du Pas de Calais.

« Pour que les personnes handicapées éprouvent la même joie à pratiquer, comme les valides, une activité sportive. »

Le sport est le cadre privilégié de l'esprit de compétition, du goût de l'effort et du dépassement de soi. Le jeune sportif handicapé doit apprendre comme les jeunes valides que rien n'est jamais acquis, que tout se gagne par son investissement personnel.

Vivre en collectivité suppose des règles et un effort d'investissement personnel dans de multiples domaines ; il est indéniable que la pratique du sport donne au jeune de nombreux repères afin de préparer au mieux sa vie d'adulte.

CONCLUSION

CE PLAN DE DEVELOPPEMENT N'A PU SE REALISER QUE GRACE A LA VOLONTE DE CHACUN

DES MEMBRES DE L'EQUIPE DE PROGRESSER ENSEMBLE

TOUT PROJET DEMANDE DU TEMPS, DE LA VIGILANCE CAR IL NE FAUT PAS

CONFONDRE ACTION ET AGITATION.

LE CALME LA COORDINATION DES ACTIVITES, L'ADAPTATION AU RYTHME DU MOUVEMENT SPORTIF,

DES CLUBS, DES SPORTIFS ONT ETE AUTANT D'ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE.

CEPENDANT CEUVRE AU SERVICE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP

DONNE UNE DYNAMIQUE AUX MEMBRES D'UNE EQUIPE, STIMULE LA CREATIVITE

ET LA PARTICIPATION DE CHACUN CONCOURANT AINSI A APPORTER

UNE GRANDE SATISFACTION PERSONNELLE.

LE CHANGEMENT NE PEUT ETRE LE FRUIT QUE D'UN TRAVAIL PERSONNEL.

ON NE PEUT ATTENDRE DE MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES NOUVELLES

QUE DE LA VOLONTE DES PERSONNES ET DES GROUPES A GERER LES PROJETS

ET LES LIMITES AUX PROJETS.

TOUT PROJET ENTREPRIS N'EST DONC, JAMAIS TERMINE ,

IL EST DYNAMIQUE, ADAPTABLE ET EN PERPETUELLE EVOLUTION.

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT

DU PAS DE CALAIS S'INSCRIT TOTALEMENT DANS LE PROJET FEDERAL "PUISSANCE 20"

ET DANS LA PHILOSOPHIE QUI EST LA SIENNE DEPUIS 2011.

UN SPORT POUR TOUS, UN PARI REUSSI

ANNEXES

GUIDE D'ÉVALUATION : ACTIVITÉS ET PUBLICS

Nombre de licenciés classés par type ?

Pourcentage de compétiteurs par rapport aux licenciés ?

Quel est le nombre de licenciés par rapport à la population du territoire (taux de pénétration) ?

Quelle est la répartition des pratiquants (âge, niveau, sexe, pratique) ?

Comment sont organisées les activités au sein des clubs ?

Couvre-t-on toutes les formes de pratique sur le territoire ?

Les licenciés sont-ils satisfaits des activités proposées ?

Quel est le turn-over des licenciés chaque année ?

Quelles sont les formes de pratiques restant à explorer ?

Comment optimiser la venue d'autres publics ?

Comment est perçue la discipline par les différents types de public ?

Quel est le taux d'investissement des pratiquants dans l'encadrement, l'arbitrage et/ou les fonctions dirigeantes ?

Les pédagogies utilisées sont-elles en accord avec chaque public ?

Est-on satisfait des effectifs ? Tant au niveau des :

- Licenciés

- Pratiquants non fédérés

Quelles sont les spécificités de chaque activité (durée, matériel, contraintes, règlements) ?

Quelles sont les assurances existantes, pour quels publics ?

Quelle validation médicale, pour quelle forme de pratique ?

Quel est le niveau de compatibilité de la pratique entre les différentes institutions l'organisant (autres fédérations...), notamment sur les règlements et les assurances ?

GUIDE D'ÉVALUATION : ÉQUIPEMENTS

Nombre d'équipements spécifiques existants sur le territoire ?

Les équipements permettent-ils une pratique de qualité ?

Quels sont les équipements existants en fonction du type de pratique qu'ils permettent ?

Quelles sont les zones du territoire qui n'ont pas d'équipements ? Sur le territoire, les gens pratiquent, où ? Quoi ? Avec quel matériel ?

Quel type d'équipement minimum est nécessaire à la pratique ?

Les équipements permettent-ils une pratique de proximité ?

Quel est le niveau d'accessibilité des équipements existants ?

Quel est le nombre de place disponibles pour les spectateurs dans les équipements du territoire ?

Quelle est la disponibilité des équipements ?

Quelle est la qualité des équipements existants (vestiaires, parking...) ?

A qui appartiennent les équipements du territoire ?

Existe-t-il des conventions de mise à disposition sur certains équipements ? Si oui, sur lesquels ?

Quels sont les termes de ces conventions ?

Quels matériels sont nécessaires en fonction du niveau de pratique ?

Quel est le taux d'occupation des équipements existants ?

Quel est le coût moyen de construction d'un équipement de pratique ?

Quel est le coût moyen d'entretien d'un équipement ?

A-t-on pris en compte tous les lieux de pratique ?

Les équipements existants sont-ils aux normes ?

Existe-t-il des projets de construction d'équipement ? Si oui, quel est l'état d'avancement de ces projets ? Quelle est la répartition des équipements sur le territoire ?

GUIDE D'ÉVALUATION . HAUT NIVEAU

Combien d'athlètes sont classés sur les listes de haut niveau ?

Nombre d'équipes ou de compétiteurs au niveau national ?

Nombre de titres obtenus ?

Est-on satisfait des résultats obtenus depuis 4 ans par les athlètes de la région ?

Quel est notre niveau par rapport aux autres ?

Existe-t-il des pôles sur notre territoire ?

Quelles sont les évolutions sur les 4 dernières années ?

Qu'est-ce que le haut niveau dans la discipline ?

Quelles sont les retombées du haut niveau sur le territoire ?

Quelle est la répartition du haut niveau sur le territoire et la pertinence des installations ?

A-t-on des sections professionnelles ou semi professionnelles ?

Est-ce à nous d'agir en matière de haut niveau (compétences) ?

Quels sont les liens des clubs phares avec la ligue et/ou le comité départemental ?

Quelles catégories sont concernées par le haut niveau dans la ligue ?

Peut-on garder les athlètes de haut niveau sur notre territoire ?

Existe-t-il des possibilités de reclassement pour les athlètes ?

Quelle est la différence entre le haut niveau national et le meilleur niveau de pratique possible sur le territoire ?

Quelles sont les filières de haut niveau dans la discipline ?

Quelle participation de la ligue ou du comité dans ces filières ?

GUIDE D'ÉVALUATION : PROMOTION

Est-elle nécessaire ?

Sommes-nous un bon produit aujourd'hui ?

Quelles sont les actions de promotion que nous organisons ?

Quelle est notre image auprès du public, des institutions, des partenaires potentiels ?

Savons-nous annoncer nos événements ?

Quels sont nos partenaires privés ?

Quel est le contenu de nos accords de partenariat ?

Quelle est la part de notre budget consacrée à la promotion ?

Quels sont les supports, les outils existants ?

Combien de clubs possèdent de sites Internet ? Quelle est leur fréquentation moyenne ?

Existe-t-il un site Internet propre à la ligue ? Si oui, quelle est la fréquence de sa mise à jour, sa consultation... ?

Quelle est le dynamisme annuel de l'activité (rythmes, lieux et conditions des manifestations)

Quelle est la visibilité de l'activité ?

Quelles sont les retombées presse et média ?

Les valeurs de la discipline sont-elles : identifiées ? Connues ?

Est-ce que les champions régionaux de la discipline sont connus ?

Quels ont été les effets des actions de promotion réalisées sur l'olympiade précédente ?

Quels sont les secteurs d'activité, couverts par les actions de promotion ?

Est-ce que les autres savent ce que l'on fait au sein de la discipline ?

Quel est notre niveau de présence sur les manifestations organisées par autrui ?

Quel est le niveau de participation des clubs aux dispositifs existants (Contrats Éducatifs Locaux, Ville Vie Vacances...) ?

Nombre de personnes du territoire participant à des missions nationales ?

GUIDE D'ÉVALUATION : STRUCTURATION

Comment sont organisés les clubs du territoire ?

Combien de clubs ?

Quelle est la répartition géographique des clubs et de la pratique ?

Nombre de licenciés, sur le territoire, par département, par club ?

Nombre d'entraîneurs différenciés par niveau de diplôme ?

Nombre d'arbitres, différenciés par niveau ?

Nombre de salariés sur le territoire et niveau de formation ?

Quels types de contrat des salariés ?

Postes occupés par les salariés ?

Pourcentage de clubs ayant des salariés ?

Les clubs permettent-ils l'accueil, la formation et le suivi des licenciés ?

Quel est le système de communication existant entre les clubs, les comités départementaux, la ligue et la fédération ?

Qu'est-ce que vous attendez au niveau de la structuration des clubs (dans l'idéal) ?

Quelle est la qualité de la gestion des clubs ?

Quels sont les moyens, les compétences et les possibilités d'évolution des clubs ?

Quel est le budget moyen des clubs ?

Combien de clubs font des demandes au titre du FNDS ?

Nombre de projets de clubs existants et rédigés ?

Quel est le coût moyen d'une licence (par type) ?

Quelles sont les aides accessibles aux clubs ?

Quel est le pourcentage de clubs participant aux activités structurées des instances fédérales ?

Combien de clubs sont présents aux Assemblées Générales des comités départementaux et / ou de la Ligue ?

Quel est le mode de financement des clubs ?

Quelle est la part de la licence dans le financement des clubs ?

Existe-t-il une concurrence entre les clubs? Si oui, entre lequel et quel type de concurrence ?

Qu'est-ce qui est proposé comme formation sur le territoire : nombre, coût, publics, niveaux, fréquentation...

BIBLIOGRAPHIE

- Site de la Fédération Française Handisport : projet Fédéral
- Plan de développement du CRH59/62 (2012/2014)
- Loi du 11 février 2005 en faveur des personnes handicapées
- Site du ministère des sports : Sports et du handicap
- Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive (rapport 2008 du ministère du travail, de l'emploi et de la santé)
- « Charte handicap » Artois Comm et les associations œuvrant auprès des enfants et adultes handicapés.

LEXIQUE

- **ARS** : Agence Régionale De La Santé
- **ARTOIS COMM** : communauté agglomération de communes de l'Artois
- **CD** : comité départemental
- **CDH** : Comité Départemental Handisport
- **CDOS** : Comité Départemental Olympique Et Sportif
- **CNDS** : Centre National Pour Le Développement Du Sport
- **CG** : Conseil Général
- **CQH** : Certificat De Qualification Handisport
- **CRH** : Comité Régional Handisport
- **CTS** : conseiller technique sportif
- **DDCS** : Direction Départementale De La Cohésion Sociale
- **DDI** : Direction Départementale Interministérielle
- **DEJEPS** : Diplôme D'état De La Jeunesse De L'éducation Populaire Et Du Sport
- **DRJSCS** : Direction Régionale De La Jeunesse Du Sport De La Cohésion Sociale
- **ERP** : Etablissement Recevant Du Public
- **FF** : Fédération Française
- **FFH** : Fédération Française Handisport
- **STAPS** : Sciences Et Techniques Des Activités Physiques Et Sportives
- **UFOLEP** : Union Des Fédérations Et Des Œuvres Laïques De L'éducation Physique
- **UNSS** : Union Nationale Du Sport Scolaire
- **USEP** : union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré